

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-235 du 3 Août 1987

modifiant le décret N° 84-98 du
20 Février 1984 portant création,
organisation et fonctionnement
du Fonds Routier.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-479 du 17 Décembre 1984 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère de l'Equipement
et des Transports ;
- VU le décret N° 84-98 du 20 Février 1984 portant création,
organisation et fonctionnement du Fonds Routier et le
décret N° 85-214 du 4 Juin 1985 qui l'a modifié ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 24 Juin 1987,

DECRETE :

Article 1er.- Les dispositions de l'article 12 du décret N° 84-
98 du 20 Février 1984 portant création, organisation et fonction-
nement du Fonds Routier sont abrogées et remplacées par celles
qui suivent :

Article 12 nouveau.- Le Directeur du Fonds Routier est nommé
par décret pris en Conseil Exécutif National sur proposition du
Ministre Chargé des Travaux Publics.

Il est chargé de l'administration financière, de la ges-
tion et de l'utilisation du Personnel des Services du Fonds
Routier. Il élabore le projet du budget sur la base de la pro-
grammation arrêtée par l'Ordonnateur du Fonds.

.../...

Article 2.- Le Ministre de l'Equipement et des Transports est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Août 1987

par le président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de l'Equipement
et des Transports,

Barnabé BIDOUZO

Soulé DANKORO

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MFE-MET 8
autres Ministères 40 SGCEN 4 SPD 2 DPE-DI 10 DCCT-Gde-Chanc. 2
ONEPI 1 Directions du MET 10 Fonds Routier=4 CCIB 2 UNATRAB 2
UNB-FASJEP 4 BN-DAN JORPB 1.-